



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/AVR/055	OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016
<u>Date du conseil municipal</u> 10/04/2017	
<u>Date de la convocation</u> 03/04/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 03/04/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 3 avril 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Michel VEUX, Alain VELLER, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÈRE, Rachida MOUALI.

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Sandrine NAGEL
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME
- Karine JARRY, représentée par Michel BILLOUT
- Samira BOUJIDI, représentée par Pascal HUE
- Danielle BOUDET, représentée par Anne-Maire OLAS
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Claude GODART
- Mehdi BENSALÈME, représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES, représentée par Jean-Pierre GABARROU
- Pascal D'HOKER, représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT, représentée par Serge SAUSSIÈRE

Étaient absents :

- Didier MOREAU

Monsieur Claude GODART est nommé secrétaire de séance conformément à l'article 25-2124-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170411-2017-AVR-055-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération n°2016/AVR/053 en date du 4 avril 2016 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2016 du service annexe de l'assainissement,

VU la délibération n°2016/AVR/051 en date du 4 avril 2016 par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016,

CONSIDERANT l'excédent de fonctionnement de 185 768,60 € et l'excédent d'investissement de 9 023,47 € que présente le compte administratif 2016,

CONSIDERANT le déficit de clôture des restes à réaliser d'investissement pour la somme de 3 199,37 €,

VU l'avis de la commission des finances du 27 mars 2017,

VU le budget annexe de l'assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

ARTICLE 1 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 002 » des recettes de la section de fonctionnement de la somme de 185 768,60 €.

ARTICLE 2 :

CONFIRME le report sous l'imputation « 001 » des recettes de la section d'investissement de la somme de 9 023,47 €.

ARTICLE 3 :

PREND acte du report des restes à réaliser dépenses de la section d'investissement pour la somme totale de 3 199,37 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 11 avril 2017

Le Maire,

Michel BILLOU



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170411-2017-AVR-055-DE
Date de télétransmission : 19/04/2017
Date de réception préfecture : 19/04/2017